

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille seize le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno BESCHIZZA, Maire d'Aulnay-sous-Bois,

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui à la porte de la Mairie le compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016 et qu'il a été fait ... observation.

Le 30 novembre 2016,


Le Maire,
Bruno BESCHIZZA

PRESENTS : M. BESCHIZZA – Mme MAROUN (sortie lors du vote des délibérations n° 2 – 3 – 6 – 9 – 14 et 18) – MM. CANNAROZZO – AYYADI – CHAUSSAT – Mme FOUQUE – M. RAMADIER – Mme BELMOUDEN – M. FLEURY – Mmes RODRIGUES – SAGO (sortie lors du vote des délibérations n° 2 – 3 – 6 et 9) – M. CAHENZLI – Mme PINHEIRO – M. PALLUD – Mme MONTEBAULT – M. EL KOURADI – Mme ISIK – M. MORIN – Mmes BARTHELEMY – NICOT – MM. PACHOUD – LECAREUX – Mme MOREAU – MM. CORREIA – MICHEL – Mme MARQUETON – M. MARQUES – Mme DRODE – MM. LORENZO – ATTIORI – Mmes LANCHAS-VICENTE – GIMENEZ – M. SANOGO – Mme MISSOUR – M. TELLIER – Mme SADKI – M. MOZER – Mlle LABBAS (arrivée à 20h20 lors du vote de la délibération n° 18) – Mmes DEMONCEAUX (partie à 20h10 avant la présentation des délibérations) – QUERUEL (partie à 20h10 avant la présentation des délibérations) – MM. HERNANDEZ (parti à 20h10 avant la présentation des délibérations) – CHALLIER (parti à 20h10 avant la présentation des délibérations) – LAOUEDJ – (parti à 20h10 avant la présentation des délibérations) - Mme BEZZAOUYA (partie à 20h10 avant la présentation des délibérations)

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANTS

Mme LAGARDE
Mme DELMONT-KOROPOULIS
M. BEZZAOUYA
Mme RADE
M. SEGURA
M. GOLDBERG
Mme FOUGERAY

MANDATAIRES

M. PACHOUD
Mme BELMOUDEN
M. CANNAROZZO
M. MICHEL
M. CHALLIER
Mme DEMONCEAUX
Mme BEZZAOUYA

ABSENTS : M. GIAMI – Mlle ABDELLAOUI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur MARQUES a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE

le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2016,

PREND ACTE

de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), au titre de l'exercice 2015 (*délibération n°2*),

de la présentation du rapport d'activité du Syndicat d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA) et de son compte administratif, au titre de l'année 2015 (*délibération n°18*),

des grandes orientations proposées dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement à Moyen Terme (PMT) de la SEMAD pour la période 2017-2021 (*délibération n°20*),

par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :

- ADOPTE** les tarifs des prestations exécutées par les Services Techniques Municipaux pour la confection de bateaux de porte applicables pour l'année 2017 (*délibération n°1*),
la décision modificative n°3 du Budget Principal Ville, au titre de l'année 2016 afin d'assurer la bonne continuité des dépenses communales (*délibération n°14*),
- SOLLICITE** une subvention auprès du fonds de propreté de la Région Ile-de-France, dans le cadre de l'appel à projet « Région Ile-de-France Propre » (*délibération n°3*),
une subvention pour l'achat de gilets pare balles, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme (*délibération n°5*),
une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France, pour les travaux de reliure et de restauration de documents d'archives, au titre de l'exercice 2017 (*délibération n°10*),
- DECIDE** l'attribution des prix aux lauréats du Concours des Maisons et Balcons Fleuris, au titre de l'année 2016 (*délibération n°4*),
la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal, au titre de l'exercice 2016 (*délibération n°9*),
la résiliation de l'adhésion à l'Observatoire National de l'Innovation Publique « Territoria », à compter de l'année 2016 (*délibération n°11*),
l'allocation de subventions, au titre du Fonds d'Initiative Associative, pour l'année 2016, aux associations suivantes : ARPEJ, Action Plurielle Formation, Aulnay Saule et, Sport et Culture pour Tous (*délibération n°16*),
l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations locales, au titre de l'année 2016 (*délibération n°17*),
le rachat de parts sociales au capital de la SEMAD (*délibération n°21*),
- FIXE** le montant de la redevance télésecurité applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 (*délibération n°6*),
- AUTORISE** le Maire, à signer :
- la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS), pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017 (*délibération n°7*),
 - la convention de partenariat entre la Ville, l'hôpital Robert Ballanger et les collèges Pablo Neruda, Claude Debussy, Christine de Pisan et Victor Hugo, dans le cadre de la mise en place de cellules de soutien psychologique (*délibération n°8*),
 - la convention entre la Ville et la SEMAD concernant l'apport en compte courant au profit de la SEMAD pour soutenir ses besoins en trésorerie (*délibération n°22*),

- PRONONCE** les admissions en non valeur des produits irrécouvrables concernant le Budget Principal Ville (*délibération n°12*), et Budget annexe Restauration Extra Scolaire (*délibération n°13*), au titre de l'exercice 2016,
- ACCORDE** la garantie de la Ville à l'Office Public de l'Habitat d'Aulnay-sous-Bois, concernant l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, concernant la réhabilitation et la résidentialisation de logements de la résidence du Clocher (*délibération n°15*),
- APPROUVE** la modification du siège de la Métropole du Grand Paris (*délibération n°19*),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND


connaissance :

des décisions n°1092, 1103 à 1115, 1120 à 1123 inclus concernant :

- la mise à disposition par M. GATTONI de l'exposition « portraits d'écrivain du monde » organisée du 24 septembre au 19 octobre 2016 dans les locaux du Nouveau Cap,
- l'organisation, dans le cadre de la Fête de l'Arbre 2016, des animations suivantes :
 - « Monstres et Jeux » (Association le Théâtre de la Toupine),
 - « Parcours dans les arbres » (Société DEFIS-SPORTS),
- la mise en sécurité de la charpente bois du stade nautique de Coursaille (Les Charpentiers de Paris),
- la convention tripartite entre Farouk TEKKOUK, la SNCF et la Ville concernant la mise à disposition pour une durée déterminée de M. TEKKOUK afin d'assurer les fonctions de Directeur du Nouveau Cap,
- le prêt d'œuvres d'art pour l'exposition « Sur le fil » organisée du 2 novembre au 4 décembre 2016 à l'espace Gainville (Centre National des Arts Plastiques),
- la mise en place, par le Réseau des Bibliothèques, d'ateliers philosophiques à l'école Croix Rouge 2 de novembre 2016 à juin 2017 (Isabelle MILLION),
- la convention de partenariat avec l'Association OPUS 93 portant sur l'organisation d'un concours international de violoncelle « Tremplin » en octobre 2016,
- la formation pour la journée pédagogique du 22 octobre 2016 au bénéfice du Relais Assistantes Maternelles (Groupe Etude Formation Enfance),
- la gestion et la commercialisation des espaces publicitaires dans les publications municipales, au titre de l'année 2016 renouvelable jusqu'en 2019 (MEDIAS ET PUBLICITE),
- le contrat de ligne de trésorerie destiné à couvrir les besoins en trésorerie de la Ville (la Banque Postale),

- la signature des marchés passés en procédure adaptée concernant :
 - les prestations du Nouveau Cap concernant les spectacles suivants :
 - « You'Soul », le 24 septembre 2016 (Association PROD'YOUCE),
 - « Alban Ivanov / élément perturbateur », le 7 janvier 2017 (DEB JAM),
 - l'organisation de cours informatique au profit des Seniors, au titre de l'année 2016/2017 (Société DELMER INFORMATIQUE),
- le gardiennage des différentes prestations de la ville, au titre de l'année 2017 et renouvelable jusqu'en 2020 (Sociétés REACTIV'SECURITE et BEL'R SECURITE),
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une mission d'audit de l'offre de service social et socioculturel locale de l'Association des Centres Sociaux d'Aulnay-sous-Bois (Société DFT COMPETENCES),
- la signature du marché passé en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence concernant l'avenant relatif à l'assistance et la maintenance du logiciel Civil Net Finances (Société CIRIL),
- la signature de l'accord-cadre passé en procédure adaptée concernant la location et la maintenance de fontaines à eau, au titre de l'année 2016/2017 et renouvelable jusqu'en 2019/2020 (CHATEAU D'EAU).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 23 novembre à 20h45.



Le Maire,
Bruno BESCHIZZA